

Doc 2

L'action de l'État

La France vient de connaître quatre années d'occupation ennemie dont les épreuves ont profondément affecté son industrie. L'État seul peut imposer aux mines un programme de production et assurer la sauvegarde des intérêts et de la santé des travailleurs, apaiser les conflits entre ouvriers et patrons, et faire participer les travailleurs à la gestion des entreprises. C'est pourquoi l'État a décidé la nationalisation des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.



D'après l'ordonnance créant
les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais,
14 décembre 1944.

► **Le 11 février 1950, le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) est instauré par le gouvernement, en accord avec les représentants des organisations patronales et des syndicats de salariés de toutes les professions.**

Le SMIG est le revenu minimal dû à un salarié qui travaille à temps plein (45 heures par semaine), quelle que soit sa profession. Il est fixé à 64 francs de l'heure, pour relancer la consommation.